

APPELATION DES ACTIVITES SOCIALES DE REFERENCES

I.O. 1967	I.O. 1985-86	PROGRAMME 1996
A.P.S	A.P.S.E.	A.P.S.A.

LES ETAPES D'UNE REFORME:

☐ **A) La loi d'orientation 10 / 07 / 89:**

- ☐ L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.
- ☐ Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves.

L'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation, qui lui en facilite la réalisation tant en cours de scolarité qu'à l'issue de celle-ci.

B) Le nouveau contrat pour l'école

- F. BAYROU dit dans sa préface que les enseignants « seront invités à participer à la rédaction de programmes nouveaux, plus légers et mieux adaptés. »

CREATION DE 2 COMMISSIONS

□ COMMISSION HORIZONTALE:

par niveau
d'enseignement,
chargée d'étudier
les éléments
communs à
l'ensemble des
disciplines.

□ COMMISSION VERTICALE:

une par matière ayant
pour mission de
définir de
nouveaux objectifs
en prenant en
compte les
particularités
locales.

c)La charte des programmes :

- Elle précise les contenus des programmes disciplinaires que doivent formuler toutes les disciplines d'enseignement :
 - Les objectifs
 - Les connaissances
 - Les compétences

La compétence.

D.Delignières et C.Garsault

- «La compétence est un ensemble structuré et cohérent de ressource qui permet d'être efficace dans un domaine social d'activité. »

In Objectifs et contenus de l'EPS. Revue EPS numéro 242. 1993.

POUR Delaunay, IPR de Nantes

- ❑ Les connaissances sont de l'ordre du savoir : « je sais comment faire ça »
- ❑ Les compétences sont de l'ordre du pouvoir : « je sais comment faire ça et je sais le réaliser. »

Objectifs de l'EPS

L'EPS vise chez tous les élèves :

- ❑ Le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices
- ❑ L'acquisition par la pratique, des **compétences** et connaissances relatives aux A.P.S.A.
- ❑ L'accès aux **connaissances** relatives à l'entretien de la vie physique.

Contrat personnel

Nom:.....

Prénom:.....

Classe:.....

SUR 11 PTS		DE 0 A 3 POINTS		DE 4 A 6 POINTS		DE 7 A 9 POINTS		DE 10 A 11 POINTS	
Je suis PB		Je fais mes passes à l'arrêt. Mes passes sont souvent imprécises		Je dribble tout le temps Mes passes sont toujours en cloches et parfois je perds encore le ballon		Je donne ma balle à un partenaire disponible Parfois je dribble au lieu de passer et inversement.		Je donne ma balle à un partenaire disponible Je dribble ou je passe quand il le faut	
DEBUT DE CYCLE	FIN DE CYCLE								
Je suis NPB		Je demande le ballon en criant Je ne suis pas disponible Je suis souvent arrêté		Je demande le ballon en criant Je suis souvent caché derrière mon défenseur		Je demande le ballon par ma course J'ai parfois des difficultés à me rendre disponible		Je suis très souvent disponible Je suis toujours en train de courir	
DEBUT DE CYCLE	FIN DE CYCLE								
Je suis défenseur		Je ne m'occupe pas de mon joueur Je suis arrêté		Je suis le ballon		Je défends sur le joueur qui a le ballon et parfois je lui rentre dedans		Je suis responsable d'un joueur Je récupère le ballon	
DEBUT DE CYCLE	FIN DE CYCLE								

Arrêté du 17/06/83

- ▶ Si la note > 10 , prise en compte des points dans ce groupe d'épreuve.
- ▶ Si la note < 10 , la différence est déduite du total des points, sauf si le dossier du candidat comprend une attestation d'assiduité et d'application (CAA : certificat d'assiduité et d'application) aux cours d'EPS.
- ▶ Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10. Les risques pour les candidats d'être pénalisés sont minimes.

Arrêté du 17/06/83

- ▶ Les notes sont délivrées par le CCF. Pour les autres candidats sont instaurées des épreuves ponctuelles. Les élèves sont évalués sur des APS choisies parmi les 6 familles suivantes :
- ▶ APS duelles
- ▶ APPN
- ▶ Activité gymnique et sportive ou activité d'expression (GRS, danse...)
- ▶ Sports collectifs
- ▶ Athlétisme
- ▶ Natation sportive, sauvetage, natation synchronisée.
- ▶ Le projet d'EPS doit permettre d'apprécier les capacités des élèves dans au moins 2 APS choisies dans des familles différentes et parmi lesquelles doit obligatoirement figurer une des 3 disciplines évaluées selon des barèmes nationaux donnés : athlé, gym, natation.

Arrêté du 17/06/83

- ▶ La note proposée résulte de 3 composantes :
- ▶ **1- Appréciation de la conduite motrice / 10 points.**
 - Performance cotée 5 points
 - Evaluation motrice complémentaire 5 points (elle porte sur l'ensemble des éléments de la conduite motrice, évalués à l'occasion de cycles d'enseignement de 10 à 12 séances au moins.)
- ▶ **2- Les connaissances techniques**, les capacités d'analyse des activités pratiquées, la compréhension des bases de la physiologie de l'effort. / 5 points.
- ▶ **3- La participation aux séances et les progrès réalisés. / 5 points.**

□ La mise en avant de la notion de **PROGRÈS** qui, pour son appréciation, devra mettre en relation l'évaluation de la **PERFORMANCE** « c'est-à-dire la réalisation avec comme souci premier la production de résultats » et l'évaluation des **CONNAISSANCES** représentées par « des **PRINCIPES OPÉRATIONNELS** que s'approprie l'élève en s'assurant de sa capacité de reproduire l'acte voulu ». Performance et connaissances sont indissociables. « L'évaluation doit embrasser au cours de l'observation d'un même acte, les savoirs mobilisés et l'importance des effets qu'il génère ».

❑ Une conception éducative de la notion de **PERFORMANCE** qui s'éloigne du modèle du sport de compétition, c'est-à-dire des notions de « record » ou « d'exploit ». Au contraire, l'EPS, s'adressant à tous, doit « retirer à la prestation son caractère exceptionnel et pédagogique moins certain ». Le Doyen parle de **zone de réalisation** qui permettrait d'établir les conditions d'observation des **PRINCIPES OPÉRATIONNELS**.

□ La définition de trois types de principes :

- **PRINCIPES OPÉRATIONNELS,**
- **PRINCIPE D'ACTION,**
- **PRINCIPES de GESTION,**

qui serviront de base au contenu de la certification.

□ La constitution de MENUS de 3 APS choisies dans trois domaines d'action différents. Ce point permettra d'éviter le réductionnisme des supports d'évaluation, d'ouvrir les choix possibles et d'assurer une cohérence et une pertinence plus importante avec la formation reçue depuis la sixième.

Arrêté du 24/03/93

- ▶ Un premier souci est de mettre les épreuves explicitement en cohérence avec les O.G. de l'EPS. Ceux-ci sont clairement formulés dans l'arrêté du 24/03/93 :
 - ▶ favoriser le développement corporel et moteur de l'enfant et de l'adolescent
 - ▶ permettre l'accès à un domaine de la culture
 - ▶ offrir à chacun les connaissances et savoirs pour la gestion de la vie physique, maintenant et plus tard.

« - le coût social des accidents sportifs a récemment alerté les pouvoirs publics. On peut supposer que ce problème va s'amplifier avec le développement des activités à risques « Le Breton, 1991). Une formation sur ce thème de la sécurité semble nécessaire, et une réflexion sur ce sujet a été engagée par l'Inspection Générale.

-Le rôle de l'activité physique et sportive dans la prévention des risques en matière de santé est fréquemment mis en avant. Ceci débouche sur la multiplication de pratiques autonomes plus ou moins bien gérées, et parfois source de pathologies additionnelles. Une formation à la gestion de sa santé doit être envisagée.

- L'Enquête Récente D'IRLINGER & collection (1987) a montré un accroissement de la pratique et non institutionnalisée. Ceci peut entraîner un recours massif à l'auto du taxi, avec tous les risques que cela peut comporter.

-Le mouvement sportif repose essentiellement, au niveau local, sur l'association et le bénévolat des cadres, et cette pratique associative demeure un passage incontournable pour nombre d'activités. Une formation des futurs cadres des associations semble incontournable.

- des incidents récents ont mis l'accent sur les débordements que pouvait engendrer le spectacle sportif. L'apprentissage du rôle de spectateur, d'amateurs critiques du sport, représente sans doute une mission d'utilité publique pour l'avenir du mouvement sportif.

cette liste n'est pas exhaustive, mais semble dans un premier temps qu'ouvrir une large gamme des besoins en matière de formation sportive du jeune. »

In Objectifs et contenus de l'EPS : transversalité, utilité sociale et compétence. Des. DELIGNIERES, C. GARSULT. Revue EPS numéro 242, 1993.

- La circulaire d'application du 12/01/94 **précise l'obligation de s'adresser à tous les élèves, la notion de progrès** prend alors dans l'enseignement une **place plus importante** que celle de la performance.
- On cherche donc à neutraliser les aptitudes innées au profit de l'appréciation de leur transformation en véritables compétences.

Circulaire du 12/01/94

- La maîtrise d'exécution et la performance comptent pour $\frac{3}{4}$ de la note
- Les connaissances pour $\frac{1}{4}$ de la note finale

Il y a les activités :

- qui engagent l'élève dans la production d'une action impliquant un effort personnel et mesurable dans un contexte stable, exemple : gymnastique athlétisme natation.
- individuelles et collectives à visée esthétique ou expressive: la danse
- d'oppositions interindividuelles: lutte, judo, badminton...
- de coopération et d'opposition collective: HB, BB, VB...
- en milieu naturel, exemple : cours d'orientation, canoë-kayak...

Où placer la GRS, l'acrosport, ou encore l'acrogym?

Circulaire du 12/01/94

- ▶ L'évaluation portera sur des éléments « pédagogiquement indissociables » : **les connaissances et la performance.**
 - ▶ **Les connaissances** permettent « la maîtrise d'exécution. » Ce sont en EP « les savoirs de caractère technique que l'élève construit en s'assurant de sa capacité à reproduire l'acte voulu » (circulaire du 12/01/94.)
 - ▶ **La performance**, c'est à dire la réalisation au meilleur niveau, est dorénavant évaluée en même temps que la maîtrise d'exécution.
- ▶ En fonction de performances réalisées régulièrement, et non pas d'après son « record », **l'élève voit sa note de maîtrise d'exécution multipliée par un coefficient de performance allant de 0,7 à 1,2.**

Circulaire du 22/11/95

- ▶ Le CCF porte sur 3 APS désormais de nature différente visant à développer **des compétences** et **des connaissances** liées à la pratique et à la gestion de la vie physique.
- ▶ L'évaluation de la **compétence** se fait au travers **de la maîtrise de l'exécution et de la performance**. **La note sur 15 points** résulte d'une addition : « **les compétences (...)** s'apprécie (...) en additionnant la note obtenue à la maîtrise de l'exécution et la note obtenue au résultat de la performance ou de la prestation. Le nombre de points à attribuer à la maîtrise d'exécution ne peut être inférieur au nombre de points à attribuer au résultat de la perf. »
arrêté du 22/11/95.
- ▶ **Les connaissances** comptent pour **5 points**.

LES COMPÉTENCES

- ▶ « La compétence est le système de connaissances permettant d'engendrer l'activité répondant aux exigences d'une tâche ou d'une catégorie de tâches » **J. LEPLAT**
- ▶ - idée de lien fort entre connaissances et compétences.
- ▶ - ainsi que de la compétence comme aboutissement d'une synergie de connaissances
- ▶ - mais aussi : notion d'activité au sens large.

LES COMPÉTENCES

- ▶ Mais aussi...
- ▶ **D. DELIGNIERES 95 :**
- ▶ « un ensemble structuré et cohérent de ressource qui permet d'être efficace dans un domaine social d'activité »
- ▶ une correspondance existe entre eux : « le système de connaissances » de **LEPLAT** et « l'ensemble de ressources » de **DELAGNIERES.**

LES COMPÉTENCES

- ▶ **G.KLEIN**, revue EPS numéro 279 :
- ▶ « qui sont des savoirs en actions valables pour une catégorie de tâches données et qui s'évaluent dans le contexte des APSA ... Ne peuvent être formulées comme des micro-compétences, mais constituent plus des grandes orientations susceptibles de structurer l'activité du lycéen. »
- ▶ Mises en valeur de la nécessaire amplitude de du libellé des Compétences.

LES COMPÉTENCES

- ▶ En résumé : selon **les programmes lycées** :
- ▶ Les compétences :
- ▶ « combinent l'ensemble des connaissances »
- ▶ « constituent des savoirs en acte dans une situation particulière... »
- ▶ « Sont formulées de manière suffisamment large... »
- ▶ « Elles sont à identifier à l'issue d'une période suffisamment longue d'apprentissage. »

PROGRAMME DU 18 JUILLET 1996

Liste des 8 groupes d'activités :

- o Activités athlétiques
- o Activités aquatiques
- o Activités gymniques
- o Activités physiques artistiques
- o Activités physiques de combat
- o Activités d'opposition duelle : sports de raquettes
- o Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs
- o Activités physiques de pleine nature

LES DIFFERENTS COURANTS DIDACTIQUES

- ▶ **LA DIDACTIQUE INTEGRATRICE** :
prônée surtout par les académies de Créteil
et de Lyon
- ▶ **LA DIDACTIQUE DES A.P.S.** : prônée par
les académies de Dijon, Lyon et Aix-
Marseille
- ▶ **LA DIDACTIQUE DE L'E.P.S.** : prônée par
l'académie de Nantes et les travaux de son
I.P.R. du moment : M. DELAUNAY.

LES DIFFERENTES ACADEMIES

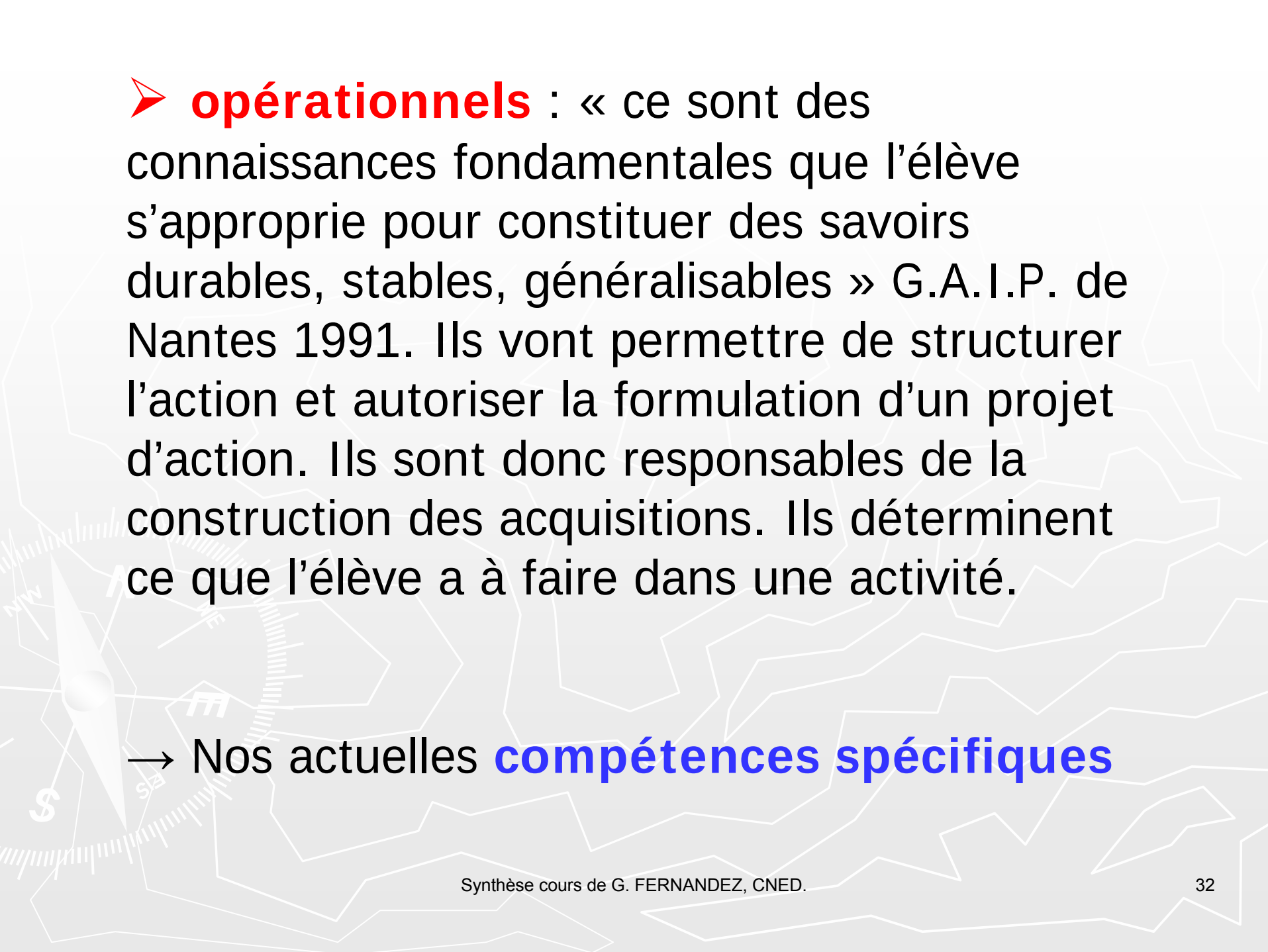
OPTENT POUR :

- ▶ Une centration sur les APS: conception culturaliste
- ▶ Une centration sur l'élève: conception naturaliste

LES ACQUISITIONS SONT ATTENDUES EN TERMES DE PRINCIPES:

► **d'actions** : ils déterminent ce que l'élève a à faire dans une situation ou dans un même regroupement d'activités : exemple : en sports collectifs : ne pas perdre la balle, utiliser, créer des espaces libres...

→ ce qui nous fait penser à nos actuelles **compétences propres.**



➤ **opérationnels** : « ce sont des connaissances fondamentales que l'élève s'approprie pour constituer des savoirs durables, stables, généralisables » G.A.I.P. de Nantes 1991. Ils vont permettre de structurer l'action et autoriser la formulation d'un projet d'action. Ils sont donc responsables de la construction des acquisitions. Ils déterminent ce que l'élève a à faire dans une activité.

→ Nos actuelles **compétences spécifiques**

➤ **De gestion**: ils sont utilisés pour réguler un acquis et visent l'entretien de l'apprentissage. Ils sont davantage liés aux méthodes.

→ nos actuelles **compétences générales**

LES DIFFERENTES COMPETENCES

- **Les compétences spécifiques** : elles traduisent la volonté culturelle des A.P.S.A. Elles révèlent la maîtrise de savoirs et de techniques intégrés dans l'action même.

➤ **Les compétences propres :**

elles font comme leur nom l'indique, référence à un groupe d'A.P.S.A. qui peuvent être définies comme principes d'action réinvestissables dans plusieurs activités. Il y a une notion de transversalité qui est présente. Ces compétences participent donc à un objectif de développement.

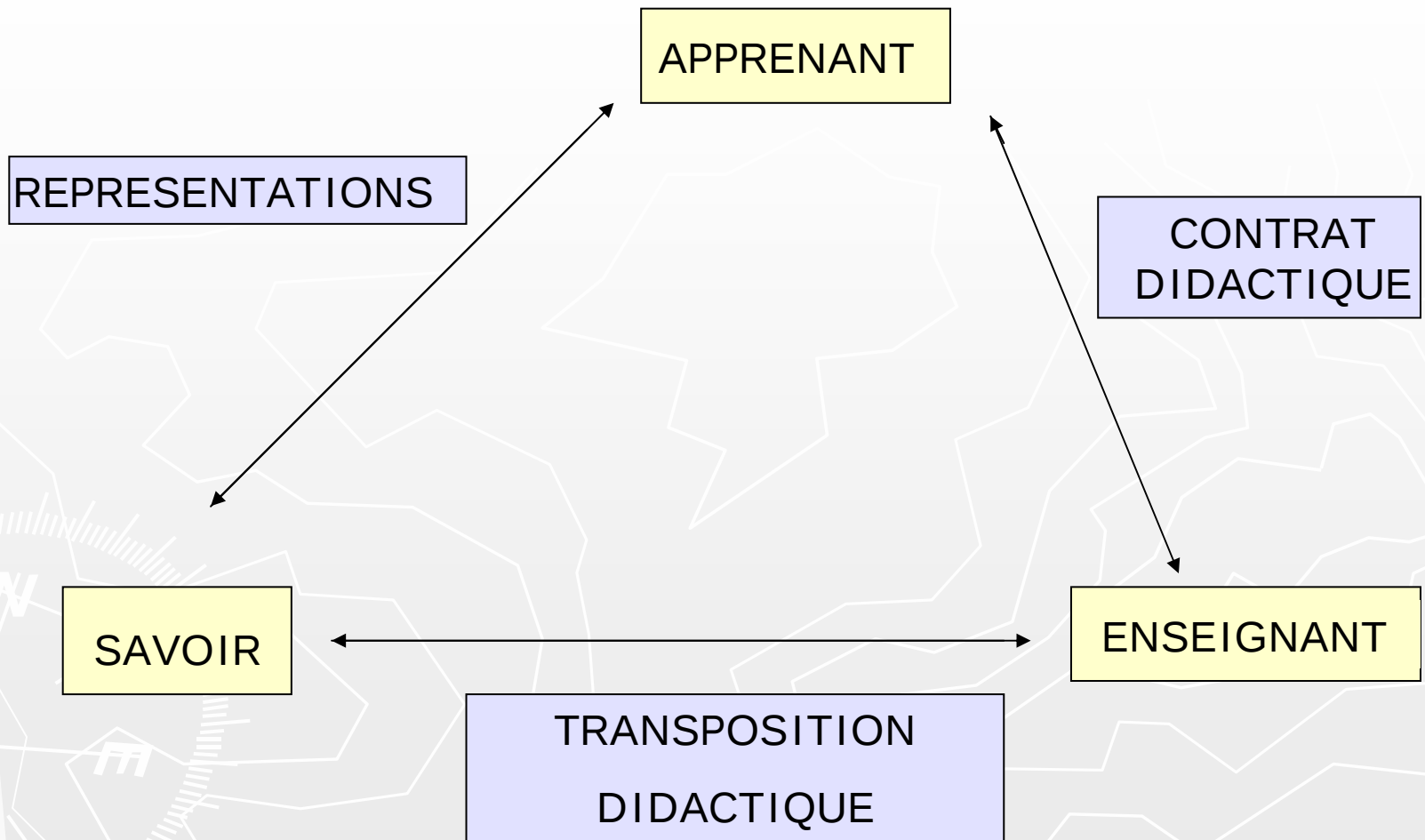
➤ **Les compétences générales** : axées davantage sur la méthode et la compréhension de ce qu'il y a à faire en EPS.



LA DIDACTIQUE DES APS

- ▶ « L'objectif principal est l'appropriation des pratiques culturelles. Les contenus sont soumis à la nature de l'A.P.S. enseignée, en fonction des problèmes fondamentaux, des principes d'action qu'elle véhicule. Cette conception est marquée par le développement de didactiques spécifiques à chaque A.P.S., même si certains proposent des cadres notionnels transversaux (GREHAIGNE ET COLL. 1989, DUGALL 1991) ». DELIGNIERES ET GARSULT E.P.S. n° 243, 1993.

LE TRIANGLE DIDACTIQUE DE DEVELAY 1993, « De l'apprentissage à l'enseignement. »



LES REPRESENTATIONS

- ▶ FAMOSE J.P. en 1990 a défini ces représentations comme « l'interprétation ou la reformulation que se fait l'élève d'un certain nombre d'éléments lorsqu'il tente d'accomplir une tâche particulière. » Elle portera donc sur les conditions initiales, les buts, les moyens et les informations issues de l'action.

LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE

- ▶ Elle désigne « le passage du savoir savant au savoir enseigné », il s'agit de « l'ensemble des transformations que fait subir à un champ culturel, la volonté de l'enseigner dans un cadre scolaire. » « La transposition didactique » Y. CHEVALLARD 1985.

LE CONTRAT DIDACTIQUE

- Ce dernier concept est issu de la relation des élèves avec l'enseignant. Il s'agit de « l'ensemble des comportements du maître qui sont attendus de l'élève et l'ensemble des comportements de l'élève qui sont attendus du maître. » BROUSSEAU 1986 in « Théorisation des phénomènes d'enseignement mathématiques. » Thèse.

LE TRAITEMENT DIDACTIQUE

⇒ L'équipe de Lyon l'organise autour de quatre étapes :

- ▶ Définition des problèmes fondamentaux de l'activité
- ▶ Définition des enjeux de formation, c'est à dire ce que gagne l'élève à pratiquer cette activité
- ▶ Définition du couple capacités/compétences
- ▶ Définition des axes de complexification de l'activité.

SUITE

- ⇒ L'équipe de Dijon opte pour la même stratégie ou presque, mais parle avec une terminologie précise.
- ▶ Définition générale de l'activité, des problèmes qu'elle pose.
- ▶ Définition des principes d'action
- ▶ Définition des règles d'action

LES CONNAISSANCES ...

- ▶ **LES CONNAISSANCES PROCEDURALES**, GEORGES (1988) : elles se réfèrent au « savoir comment », ce sont des connaissances en actes, ce sont des règles d'action qui représentent une ou plusieurs actions à réaliser.

...ET LES SAVOIRS

- **LE SAVOIR PRATIQUE**, MALGLAIVE et WEBER (1982) : Il permet de répondre à quatre questions :
- Que faut-il faire ?
 - Quand faut-il le faire ?
 - En réponse à quel signal, quelle information ?
 - Comment faut-il le faire ?

LES SITUATIONS DIDACTIQUES

- **La situation de référence** est une situation globalisante, totalisante, qui « permet une évaluation du niveau de maîtrise d'un principe d'action donné. » FERNANDEZ, G. En cela elle doit respecter les exigences de l'A.P.S. mais également le niveau actuel des élèves.

SUITE

- ▶ D'un autre côté, les didacticiens des A.P.S. proposent **la S.R.P.**, dans le sens de BROUSSEAU lorsqu'il parle de situation « a-didactique », c'est à dire porteuse du problème à résoudre et donc peut être moins globale, moins significative socialement.

CONCLUSION DIDACTIQUE APS

- C'est la conception où les travaux sont les plus avancés. Cette didactique culturelle vise en fait le développement de l'individu par une appropriation active de contenus culturels relatifs aux A.P.S. Elle place le sujet face à des problèmes ou des obstacles significatifs de l'A.P.S. qu'il surmontera par une démarche active de résolution aboutissant à une réorganisation de ses connaissances antérieures.

CRITIQUES

- ▶ Emiettement en une multitude de didactiques spécifiques (autant qu'il y a d'A.P.S.)
- ▶ Centration sur l'objet occultant un peu trop le sujet.

LA DIDACTIQUE DEVELOPPEMENTALE

- Cette conception est centrée sur l'étude du sujet et plus particulièrement de ses ressources dans une optique d'optimisation :
 - ▶ Améliorer les ressources : efficacité
 - ▶ Améliorer les capacités à mobiliser ses ressources :
efficience, optimisation des productions motrices.

LES RESSOURCES

- ▶ **Les ressources bio-informationnelles** : activités internes du traitement de l'information.
- ▶ **Les ressources bio-énergétiques** : liées aux fonctions musculaires, respiratoires, cardiovasculaires.
- ▶ **Les ressources biomécaniques** : constitution du sujet.
- ▶ **Les ressources sémiotrices** : liées à la production de sens, signification du mouvement. Activités de choix, de prise de décision.
- ▶ **Les ressources affectives et relationnelles** : gestion des émotions, des sentiments.

LA TACHE

Elle est composée de 4 éléments :

- ▶ Le but
- ▶ L'aménagement
- ▶ Les consignes
- ▶ Les critères de réussite

CONCLUSION DIDACTIQUE DEVELOPPEMENTALE

- ▶ Les conséquences que la didactique développementale décrit, se présentent sous la forme de ressources qu'il s'agit de mobiliser, développer par un système de tâches appropriées. On trouve une forte influence des travaux de PARLEBAS avec les conduites motrices et ceux de FAMOSE dérivés de la psychologie du travail.
- ▶ Cette conception didactique se réfère fortement au 1er objectif de notre discipline.

LIMITES

- ▶ Les supports de développement et d'apprentissages sont artificiels (exercices en laboratoire)
- ▶ Comme le souligne A. HEBRARD, l'état de nos connaissances théoriques et scientifiques actuelles nous limite dans la mise en place d'une telle E.P.S.

LA DIDACTIQUE INTEGRATRICE

Cette conception vise l'intégration de l'élève au sein de la société en le dotant des outils nécessaires à son autonomie. Nous repérons 2 grands axes de cette conception :

- ▶ Le premier est centré sur la construction d'outils méthodologiques, « modes d'accès aux savoirs »
- ▶ Le second est plus culturel, il s'appuie sur les représentations des élèves et leur prise en compte pour présenter et organiser la confrontation aux A.P.S.

Conclusion didactique intégratrice

Elle se situe au carrefour des 2 précédentes dans le sens où elle s'appuie fortement sur l'élève et ses représentations sociales mais les confronte au modèle culturel de notre époque. Ceci, dans l'objectif de doter l'élève de connaissances méthodologiques et de gestion afin qu'il puisse « gérer sa vie physique future », qu'il puisse s'intégrer dans la société en développant, chez lui, des savoirs transversaux et généraux lui permettant :

- ▶ D'être autonome
- ▶ De réinvestir ses acquisitions
- ▶ D'apprendre à apprendre

limites

- Comment identifier, hiérarchiser, évaluer ce type de connaissances et de savoirs en conservant la spécificité disciplinaire et l'identité sociale des pratiques sociales de références.